

## Décision

**Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G - Plombier, chauffagiste, opérateur en froid et ventilation, organisé par l'Université Jean Monnet**

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G - Plombier, chauffagiste, opérateur en froid et ventilation, organisé par l'Université Jean Monnet est composée ainsi :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président

Monsieur COUCHOT Alexandre, Conseiller en insertion professionnelle, CAP EMPLOI, Membre

Madame DRIS Djamila, ASI, Université Jean Monnet, Membre

Madame DENIS Caroline, TECH, Université Jean Monnet, Suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Étienne, le 8 avril 2026

Pour le Président et par délégation  
Par empêchement  
du Directeur Général des Services

  
Emmanuelle DEMIRKOL  
Directrice des Ressources Humaines